



**VILLECHENEVE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 29 mars 2004**

**PRESENTS** : MM. CRIBIER . CHAZELLES. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT.  
MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND .SARCEY. MME  
DUSSUYER.MM.GRANJARD. GUERIN. NIEPCE.

**ABSENTE (excusée)**: MME BERTHOLAT

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) Vote le compte administratif 2003 du budget principal lequel présente un excédent de fonctionnement de 69 371.16 euros et un déficit d'investissement de 29 224.87 euros.
- 2) Vote le compte administratif 2003 du budget ASSAINISSEMENT lequel présente un excédent de fonctionnement de 6 850.42 euros et un déficit d'investissement de 8 889.45 euros.
- 3) Vote le compte administratif 2003 du budget LOTISSEMENT (les grandes terres) lequel présente un déficit d'investissement de 12 071.60 euros.
- 4) Vote le budget principal de l'exercice 2004 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 368 249.22 euros et en dépenses et recettes d'investissement de 755 100.13 euros.
- 5) Vote le budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2004 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 14 318 euros et en dépenses et recettes d'investissement de 92 777.37 euros.
- 6) Vote une subvention exceptionnelle du budget principal de 4 908 euros pour équilibrer le budget assainissement.
- 7) Vote le budget LOTISSEMENT (les grandes terres) de l'exercice 2004 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 157 015.18 euros et en dépenses et recettes d'investissement de 171 950.24 euros.

- 8) Vote le budget LOTISSEMENT « Les Placettes » de l'exercice 2004 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de 252 340 euros. VOTE : 13 ABSTENTION : 1  
La commune de Villechenève n'engagera aucun fonds propres pour la réalisation de cette opération.
- 9) Vote une subvention exceptionnelle du budget principal de 770 euros pour équilibrer le budget du centre communal d'action sociale. La remise des colis en fin d'année 2004 sera assurée par les membres du CCAS.
- 10) Décide le recouvrement direct sur les contribuables de la contribution SYDER qui s'élève à la somme de 27 312 euros comprenant la maintenance, l'exploitation, les consommations électriques (prises en charge des consommations par le SYDER et non règlement des factures commune/EDF) et travaux d'investissement en matière d'éclairage public.
- 11) Sollicite du Conseil Général l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la RD 27 (parking et chemin piéton d'accès au futur lotissement « les placettes ») et pour l'acquisition de barrières et signalétiques routières à l'entrée Nord du village.
- 12) Suite à une consultation élargie d'agences bancaires, décide de contracter auprès de la Banque Populaire Loire et Lyonnais un emprunt pour financer le solde de l'opération relative à l'aménagement de l'Entrée Nord du Village.
- 13) Fixe à 30 euros par an le montant du loyer à verser par le locataire du jardin situé au lieu-dit « Les Placettes ».
- 14) Fait un point au sujet du lotissement « Les Placettes » à la vue des éléments chiffrés en possession à ce jour.
- 15) Ecoute un compte-rendu par Mr NIEPCE de la bibliothèque.
- 16) Est avisé de l'avancement des travaux en cours (OPAC et Entrée Nord du village)
- 17) Délibère au sujet de différentes questions diverses.

Fait en Mairie, le 30 mars 2004

Le Maire,

Jacques CRIBIER